

Une rente à des fins de bienfaisance

Offrir aux donateurs une source de revenus et un moyen d'appuyer des organismes de bienfaisance



En combinant une rente à des fins de bienfaisance et un fonds orienté par le donateur, les donateurs ont la garantie d'une source de revenus stable tout en optimisant également les avantages fiscaux et en soutenant leurs causes de bienfaisance préférées de leur vivant.



www.fondsdebienfaisance.ca

Fonds de
bienfaisance
Canada



Une rente à des fins de bienfaisance

Souvent, les donateurs souhaitent faire un don à une cause favorite, mais sont soucieux des futurs besoins en liquidités. En combinant une rente à des fins de bienfaisance et un fonds orienté par le donateur, les donateurs ont la garantie d'une source de revenus stable tout en optimisant également les avantages fiscaux et en soutenant leurs causes de bienfaisance préférées de leur vivant. Fondamentalement, une rente à des fins de bienfaisance peut être considérée à la fois comme un investissement et un don de bienfaisance.

Une rente peut fournir un revenu aux donateurs pour une période définie, ou plus souvent pour la vie. En combinant un fonds orienté par le donateur de Fonds de bienfaisance Canada et une rente à des fins de bienfaisance, les donateurs qui le souhaitent peuvent faire des dons de bienfaisance de leur vivant, sans compromettre l'accès à un supplément de revenu, maintenant et à l'avenir.

Le donateur, accompagné de son conseiller en assurance préféré, peut acheter une rente à l'aide des capitaux disponibles à partir de son épargne personnelle, comme les titres à valeur accrue, ou à partir de comptes enregistrés, comme des REER et des FERR. Dans le cas

des comptes enregistrés, conformément aux exigences de l'ARC, les détenteurs doivent convertir leur compte en une source de revenus avant d'avoir atteint 71 ans; les comptes enregistrés conviennent donc parfaitement à l'achat d'une rente. Quel que soit le cas, le donateur peut acheter la rente qui convient le mieux à ses besoins financiers, choisir de donner tout excédent de capital à son fonds orienté par le donateur et immédiatement profiter d'un reçu de don de bienfaisance.

De plus, avec un fonds orienté par le donateur de Fonds de bienfaisance Canada, le donateur peut prendre des décisions concernant la gestion des placements et le décaissement du capital cédé.

Faire des dons à l'aide d'une rente

Utilisation d'une rente courante. Les avantages conjoints de l'achat d'une rente et de la création d'un fonds orienté par le donateur avec Fonds de bienfaisance Canada peuvent fournir un supplément de revenu pendant la vie du donateur (et celle de son conjoint dans le cas d'une rente conjointe ou payable au dernier survivant) et générer des avantages fiscaux immédiats, tout en permettant au donateur d'appuyer ses causes préférées maintenant et pour les années à venir. Cela peut être particulièrement attrayant pour les donateurs qui désirent convertir leurs actifs financiers en source de revenus à court terme, tout en mettant ces fonds à la disposition de leurs causes préférées et en économisant de l'impôt.



Utilisation d'une rente différée. Dans de nombreux cas, les revenus de rente peuvent être différés jusqu'à 15 ans. Dans de tels cas, les donateurs peuvent acheter une rente maintenant et faire don de tout capital excédentaire, selon ce qu'ils jugent approprié, à leur fonds orienté par le donateur chez Fonds de bienfaisance Canada. Ainsi, les donateurs recevront un avantage fiscal immédiat tout en différant les revenus de leur rente jusqu'à une date ultérieure, comme le départ à la retraite. Les donateurs peuvent immédiatement commencer à faire des dons de bienfaisance à leurs causes préférées et profiter des avantages fiscaux à l'avenir en majorant de nouveaux dons le fonds orienté par le donateur.



Faire des dons à l'aide d'une rente

Transformer un don de bienfaisance différé en un don courant. Dans le cas d'une rente courante et d'une rente différée, le donateur, dans la majorité des cas, fait un don aujourd'hui qu'il reporterait autrement à une date ultérieure en raison de craintes concernant ses besoins en revenus futurs. Une rente permet au donateur de créer une source de revenus indexée garantie aujourd'hui en fonction des besoins futurs et donc de libérer des capitaux pour les dons de bienfaisance qui seraient autrement bloqués dans des actifs financiers traditionnels.



Tirer profit du don d'une police d'assurance-vie. Les donateurs peuvent également choisir d'acheter une police d'assurance-vie pour remplacer une partie ou l'ensemble des capitaux utilisés pour l'achat d'une rente. Dans ce cas, une partie des revenus de la rente peut être utilisée pour payer les primes d'assurance (se reporter également aux rubriques Assurance-vie compensatoire et Le don d'une police d'assurance-vie).

Traitement fiscal des revenus de rente. Hormis les actifs enregistrés, les revenus de rente offrent des avantages fiscaux. L'ARC traite une partie ou l'ensemble des revenus d'une rente à titre de remboursement de capital; le donateur a donc accès à un revenu mensuel supérieur qu'il n'aurait autrement avec un véhicule d'investissement à faible risque comparable.





Pour plus de renseignements ou pour discuter de l'établissement de votre propre fonds orienté par le donateur, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Fonds de bienfaisance Canada

645, chemin Gardiners, bureau 202,
Kingston (Ontario) K7M 8K2
Page Web : www.fondsdebienfaisance.ca
Courriel : contactus@giftfunds.com
Téléphone : 866 712-5988